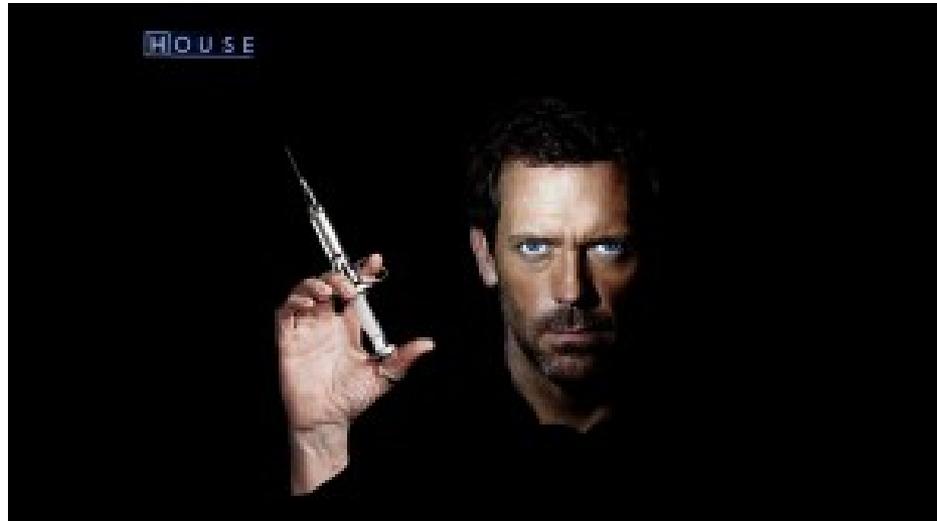


Prologue



- Première rencontre avec mon futur directeur de thèse (octobre 1994)
- **Moi:** *J'aimerais travailler sur la légalisation des drogues comme moyen de lutter contre les organisations criminelles !*
- [Silence]
- **Lui:** *Demandez-vous plutôt pourquoi les drogues sont interdites?*

Pourquoi les drogues sont-elles interdites?



François-Xavier Dudouet
CNRS – Université Paris Dauphine

AFR

5^{èmes} rencontres nationales de la réduction des risques

13-15 octobre 2014

Paris

De quoi parle-t-on quand on parle de « drogue » ?



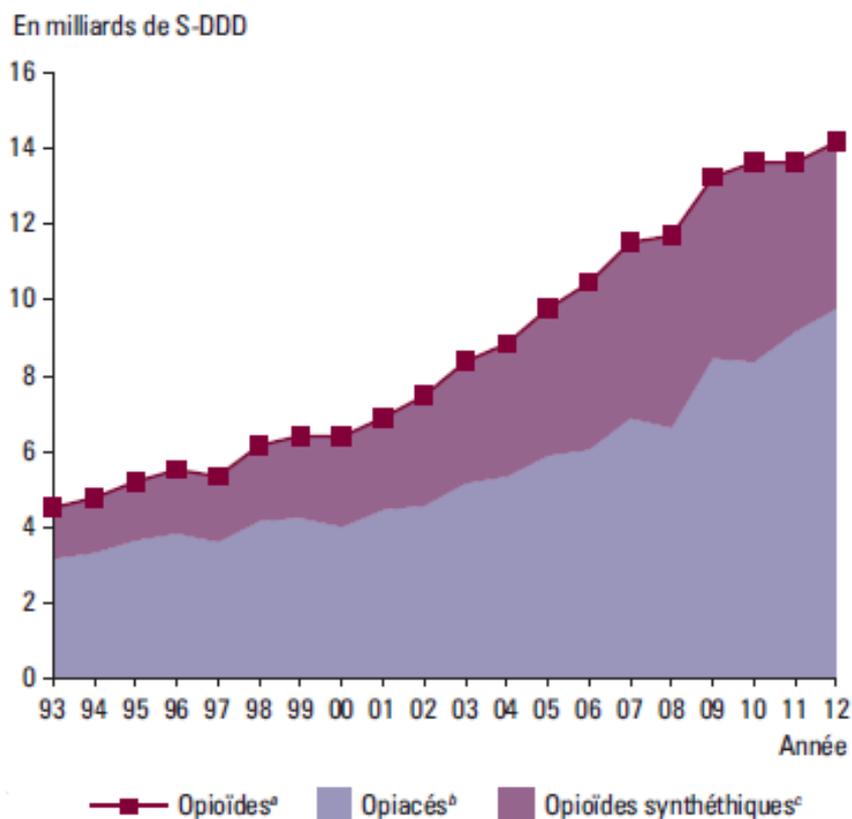
Consommation mondiale de codéine



- « la fabrication de codéine s'est établie au niveau record de 414 tonnes en 2012. Le Royaume-Uni était le principal fabricant (89 tonnes, soit 22 % du total mondial), suivi par la France (74,6 tonnes, soit 18 %), les Etats-Unis (70,8 tonnes, soit 17 %) et l'Australie (44,7 tonnes, soit 11 %) »
- « La codéine est utilisée principalement sous forme de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961. En 2012, les préparations du Tableau III ont représenté 99 % de la consommation totale de codéine, laquelle est passée de 182 tonnes en 1993 à 292 tonnes en 2012 »
- OICS Rapport technique p. 53-54

Consommation mondiale d'opioïdes

Figure IV. Consommation mondiale d'opioïdes^a, exprimée en milliards de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD), 1993-2012



- + 14 milliards de doses quotidiennes (S-DDD)
- Codéine: 2900 millions
- Fentanyl: 2100 millions
- Méthadone: 1254 millions
- Buprénorphine: 756 millions
- Morphine: 440 millions
- Héroïne: 17,5 millions

Qu'est-ce qu'une drogue?

- Une « drogue » ce n'est pas forcément interdit
- Aux côtés des usages illicites il existe des usages licites
- Une même substance peut-être suivant le contexte un médicament ou une drogue
- Qu'est-ce qui fait une drogue?
 - Pas de définition médicale
 - Pas de définition juridique
- C'est son inscription aux tableaux des stupéfiants ou des substances psychotropes

L'arbitraire des politiques en matières de drogues

- Pas de fondements scientifiques à la classification des substances
- C'est donc un arbitraire qui est au principe des politiques en matière de drogues
- Mais pas n'importe quel arbitraire: un arbitraire qui a une histoire et une logique bien à lui
- Celui de la monopolisation des usages licites aux seules fins médicales et scientifiques

Au commencement étaient les médecins et les pharmaciens



- XIXème siècle: naissance du monopole des médecins et des pharmaciens sur la distribution des drogues
- Invention de la morphinomanie, cocaïnomanie, etc

Le temps des conventions internationales 1912-1972



Seconde conférence de l'Opium, Genève 1924-1925.

Schéma général des usages des opiacés suite à la Convention de 1912 (entrée en vigueur 1920)

OFFRE

“ CONSOMMATION ”

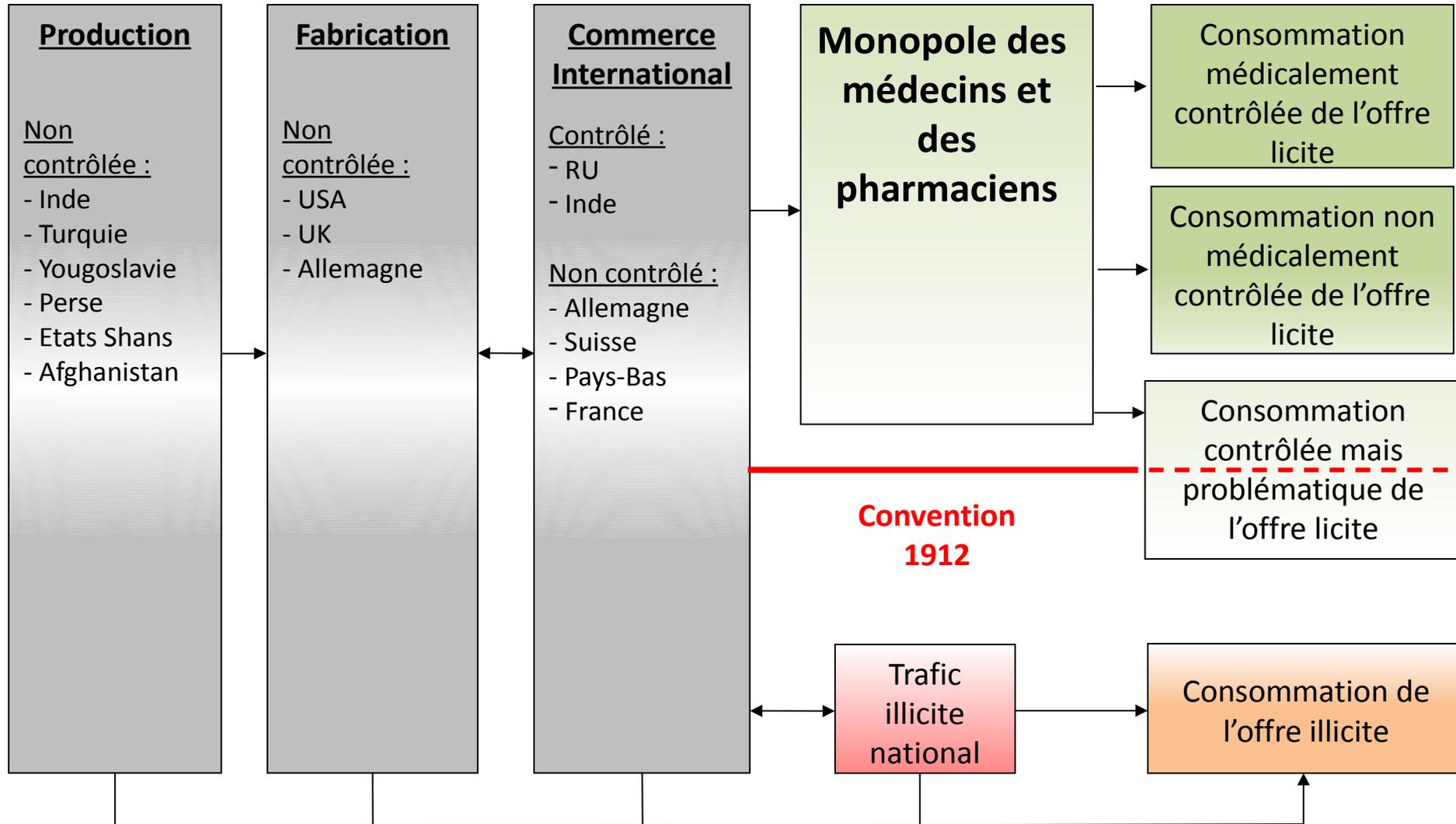


Schéma général des usages des opiacés suite à la Convention de 1925 (entrée en vigueur 1928)

OFFRE

“ CONSOMMATION ”

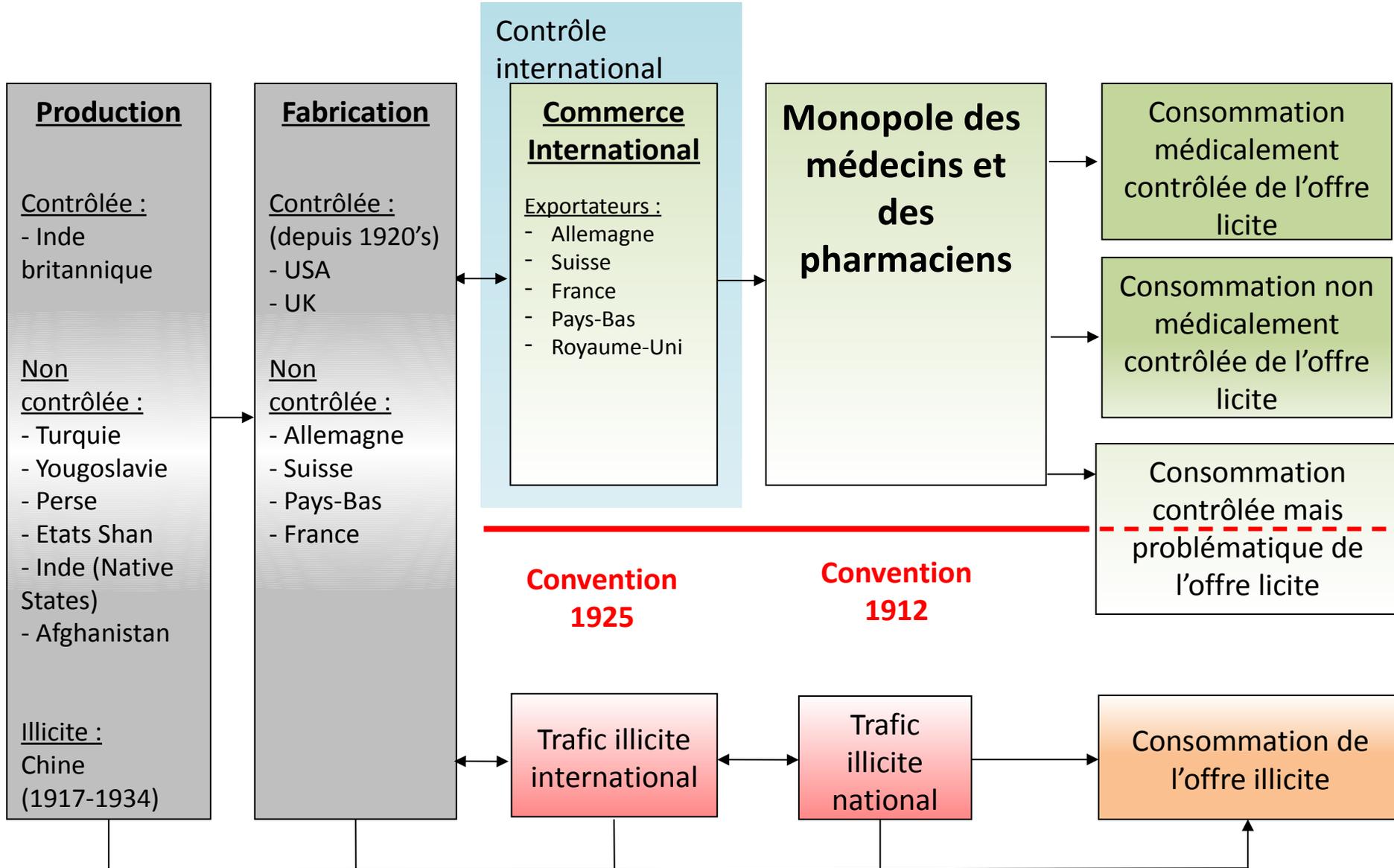


Schéma général des usages des opiacés suite à la Convention de 1931 (entrée en vigueur 1933)

OFFRE

“ CONSOMMATION ”

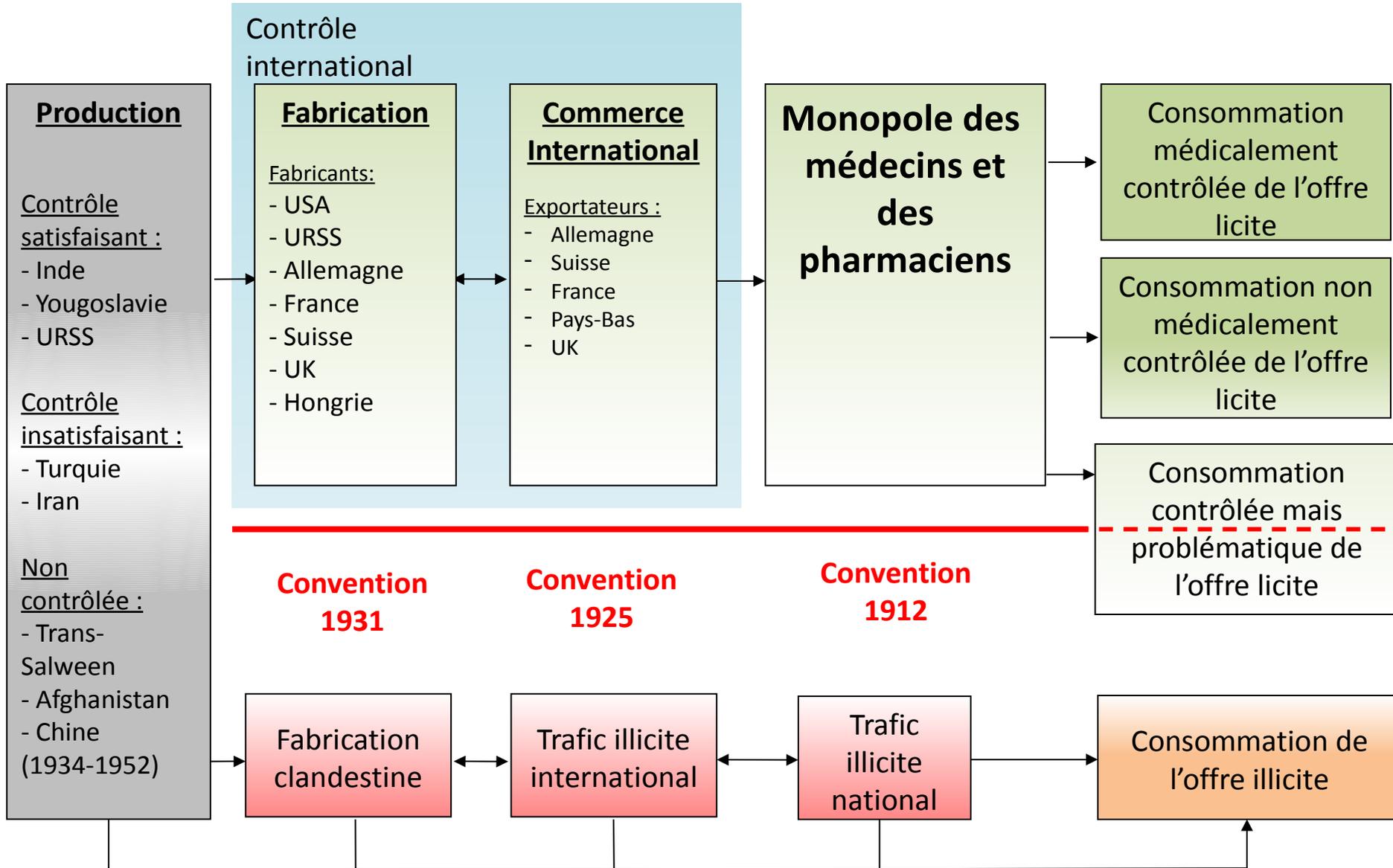


Schéma général des usages des opiacés suite à la Convention de 1961 (entrée en vigueur 1964)

OFFRE

“ CONSOMMATION ”

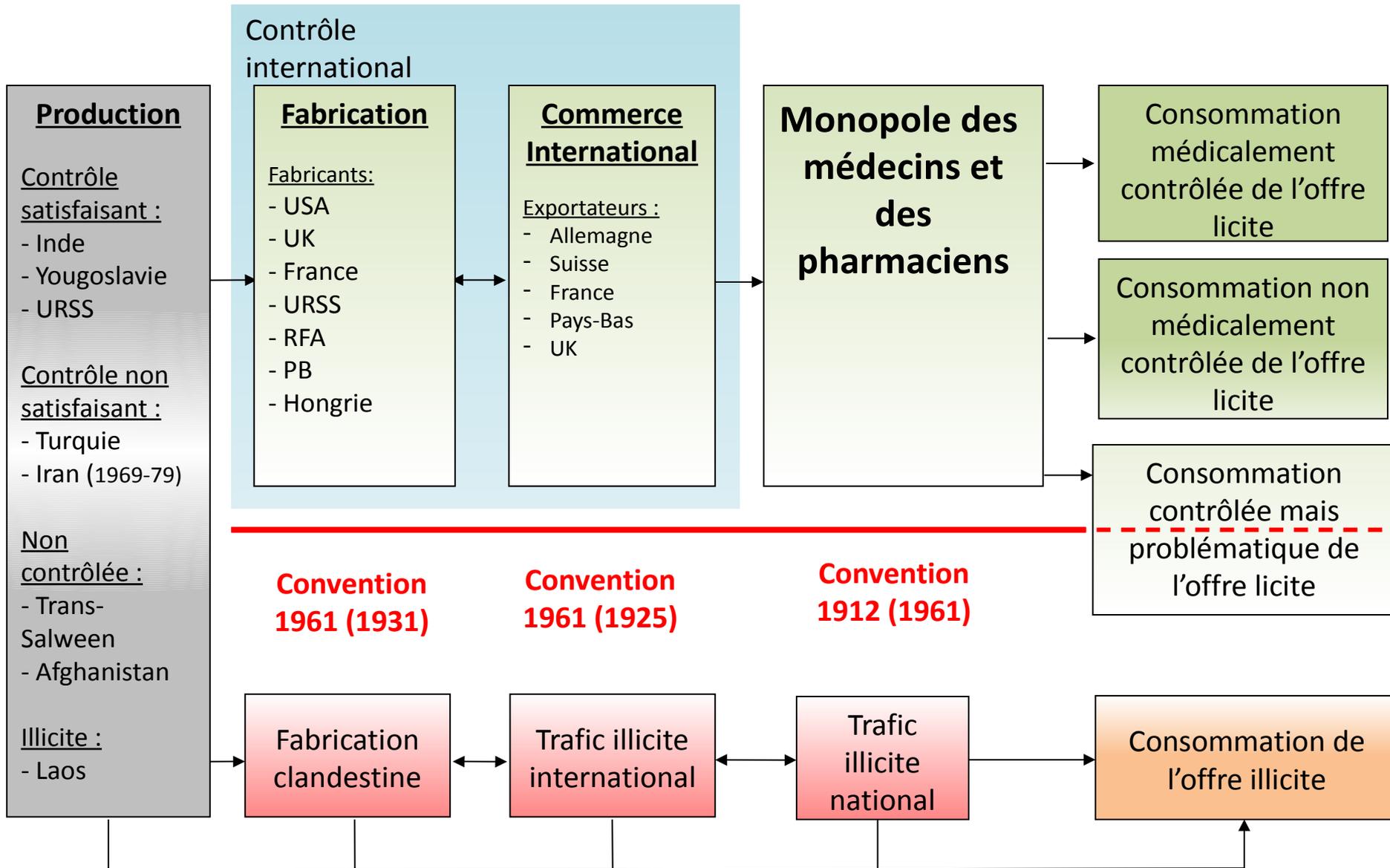
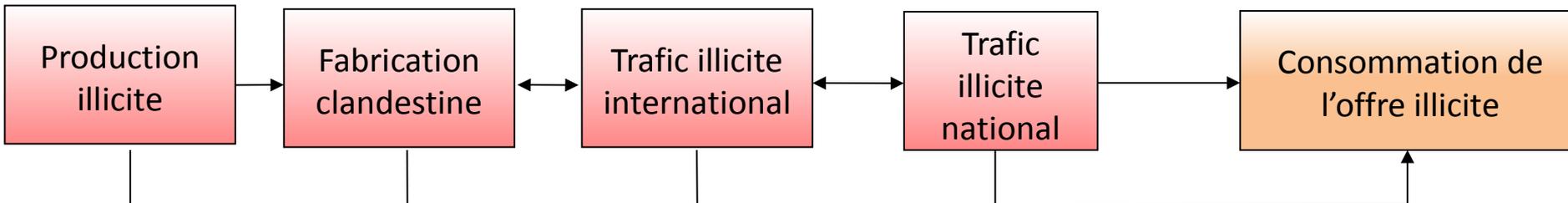
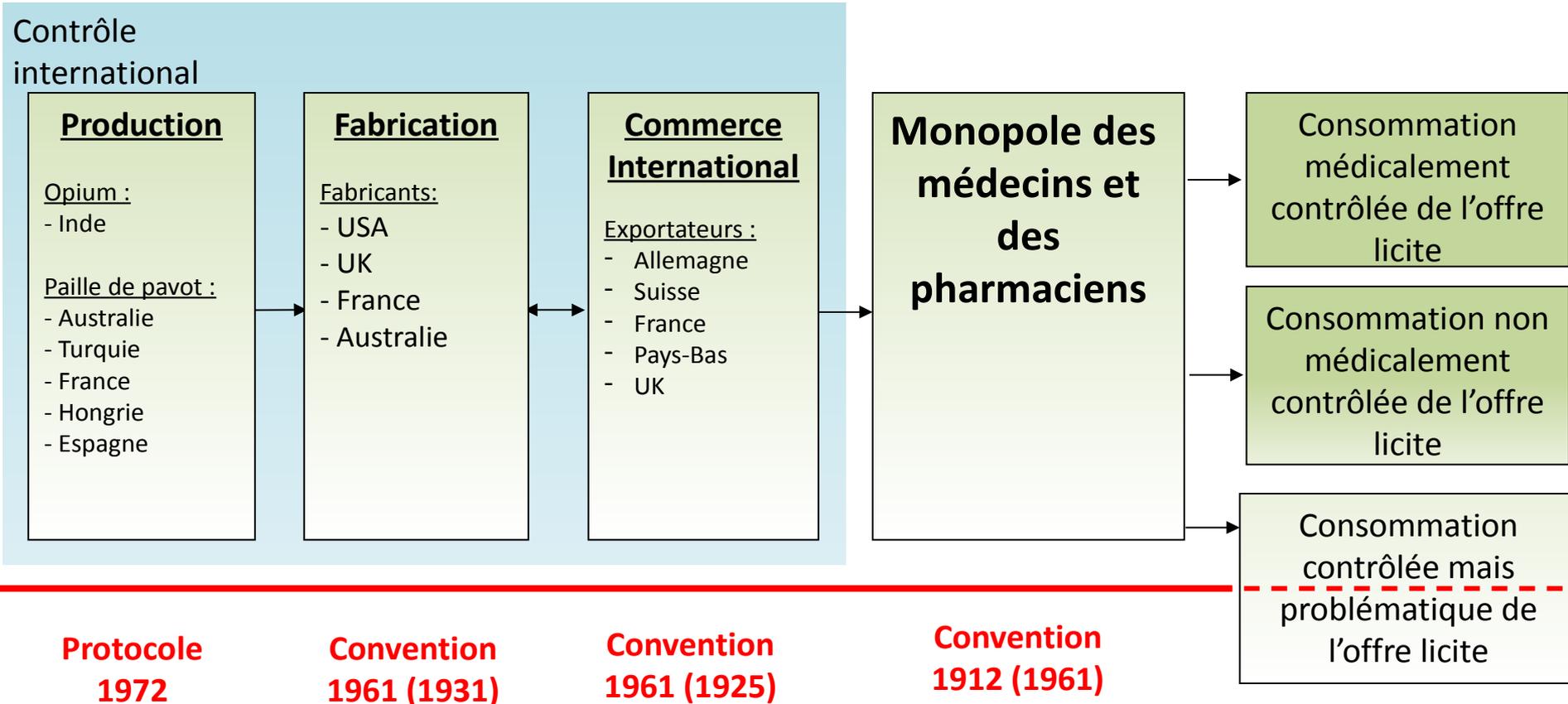


Schéma général des usages des opiacés suite au Protocole de 1972 (entrée en vigueur 1975)

OFFRE

“ CONSOMMATION ”



Les drogues ne sont pas interdites

Elles sont contrôlées

- Il existe des usages licites qui sont décidés par les médecins et les pharmaciens
- Le but des conventions internationales n'a jamais été d'éradiquer les usages illicites des drogues mais d'en organiser le marché licite au plan mondial
- Cette organisation est de nature monopolistique et s'est faite prioritairement en faveur des pays occidentaux (USA, UK, France)

Epilogue

- Depuis 20 ans explosion du cadre strictement médical de la consommation licite des drogues (réduction des risques)
- Oubli par l'ensemble des protagonistes des fondements de la politique en matière de drogues
- Evidence du caractère absurde de la « guerre à la drogue » (d'autant plus qu'elle n'existe pas)
- Cent après la première convention internationale un nouveau chapitre de l'histoire des drogues est à écrire

MERCI !